

# Confirm® 240F

## INSECTICIDE

### AGRICOLE

### LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

### GARANTIE: Tébufénozide 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

### NO. D'HOMOLOGATION 24503 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 9.46 L

### PRÉCAUTIONS

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irritant à la peau en cas de contacts répétés ou prolongés. Peu irritant pour les yeux. Porter un vêtement de protection approprié (pantalon et manches longues), des gants imperméables et des lunettes anti-éclaboussures pendant le mélange, le versement et l'application. Porter un respirateur à cartouche filtrante pendant l'application. Laver les vêtements de protection avant la réutilisation.

#### PRÉCAUTIONS D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR

Ne pas pénétrer dans les zones traitées sans vêtements de protection tant que le produit vaporisé n'est pas sec. Pendant l'application, veiller à ce que personne ne soit exposé directement ou indirectement au brouillard de pulvérisation. Aucune personne non protégée ne doit se trouver dans la zone pendant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### PREMIERS SOINS

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

### PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les plans d'eau en y appliquant ce produit directement, en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas appliquer dans des conditions météorologiques propices à la dérive ou à l'écoulement du brouillard de pulvérisation hors des zones traitées. Ne pas appliquer directement sur les milieux aquatiques. Les milieux aquatiques comprennent toutes les eaux stagnantes permanentes et les eaux en mouvement. Ce produit est toxique pour certains invertébrés aquatiques. Pour atténuer l'impact sur ces organismes, la largeur de la zone tampon protégeant les milieux aquatiques doit être d'au moins 15 m pour les pulvérisateurs pneumatiques, à une vitesse de vent de 11,2 km/h maximum.

### ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau ou les denrées alimentaires. Éviter de contaminer les cours d'eau, lacs et étangs. Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination des résidus de pesticides, des mélanges de pulvérisation ou des rinçures par des moyens inappropriés est interdite.

### ÉLIMINATION

#### Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## INFORMATION GÉNÉRALE

L'insecticide agricole Confirm 240 F est efficace pour supprimer les larves de lépidoptère. Cependant, il n'est pas toxique pour les abeilles adultes. Confirm 240F ne nuit pas aux insectes utiles comme les acariens prédateurs, les coléoptères, les guêpes et les araignées. Ces caractéristiques en font le composé idéal pour les systèmes de lutte antiparasitaire intégrée.

## MODE D'ACTION

L'insecticide Confirm 240 F est doté d'un mode d'action novateur. Il mime l'action de l'hormone de mue des insectes, l'ecdysone, dans les larves de lépidoptère (chenilles). Les larves cessent de se nourrir dans les heures qui suivent l'ingestion d'une dose toxique de Confirm 240 F et peu après, entreprennent une mue létale. Le temps moyen jusqu'à la mortalité varie quelque peu en fonction de la physiologie des espèces visées et des conditions environnementales locales, mais il est en général de 3 à 10 jours.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Ne pas prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

## MODE D'EMPLOI

**LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES INSECTES NUISIBLES, OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.**

L'insecticide agricole Confirm 240 F est une formulation aqueuse qui se mélange rapidement avec l'eau (bien agiter le contenant avant utilisation). Il est important d'assurer une couverture uniforme pour obtenir une efficacité antiparasitaire optimale. Un volume d'au moins 1 000 L/ha de bouillie de pulvérisation est conseillé pour bien couvrir la zone à traiter. Afin d'assurer une parfaite couverture, augmenter au besoin le volume dans les vergers d'arbres de grande taille à la frondaison importante. Dans les cultures où les larves peuvent être protégées par la croissance rapide des feuilles ou des fruits en grappes, veiller à bien répartir la pulvérisation sur l'ensemble de la végétation.

## Mode d'application

### Arbres fruitiers

Il est important de bien respecter la période d'application avec ce produit. Si l'application est retardée au-delà de la période recommandée, utiliser un autre insecticide. Surveiller l'apparition éventuelle d'autres insectes nuisibles et appliquer des insecticides supplémentaires au besoin.

Ne pas dépasser 4 applications par année. Ne pas utiliser que ce produit pour supprimer des générations successives d'insectes, quels qu'ils soient. Alternier l'emploi de Confirm 240F avec d'autres insecticides recommandés. Ne pas appliquer Confirm 240 F moins de 14 jours avant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le marc de pommes.

### Pommiers

Insectes	Doses (L / ha)	Période d'application
Pyrale de la pomme	1,0	<b>SUPPRESSION DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION DE PYRALE DE LA POMME.</b> Appliquer Confirm 240F à 100 degrés-jours (C) après la fixation biologique déterminée par la première prise importante de pyrales dans les pièges à bouquet phéromonal (Les limites inférieure et supérieure pour la pyrale de la pomme sont respectivement de 10 et 31 degrés C). Il y a fixation biologique lorsque cinq pyrales sont attrapées dans trois pièges disposés dans le verger. Si les renseignements concernant les degrés-jours ne sont pas disponibles, appliquer Confirm 240F dès la première éclosion d'œufs, soit généralement 3 à 5 jours avant la période d'application conseillée pour les insecticides d'organophosphate.

Insectes	Doses (L / ha)	Période d'application
Pyrale de la pomme (suite)	1,0	En cas d'éclosion prolongée ou de forte population d'insectes déterminée selon le contrôle de la population, une deuxième application sera nécessaire à partir de 250 jusqu'à 300 degrés-jours, soit approximativement 14 jours après la première application. <b>SUPPRESSION DE LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DE PYRALE DE LA POMME</b> La période d'application dépend de la première éclosion d'œufs après avoir constaté une nouvelle fixation biologique comme ci-dessus. Si les renseignements concernant les degrés-jours ne sont pas disponibles, appliquer selon les instructions valables pour la première génération. EN CAS DE FORTE POPULATION D'INSECTES EN Colombie-Britannique, UTILISER CONFIRM 240F PARALLÈLEMENT À D'AUTRES MÉTHODES DE SUPPRESSION COMME LES INHIBITEURS DE PHÉROMONE OU LE LACHER D'INSECTES STÉRILISÉS.
Tordeuse à bandes obliques. Populations hivernantes.	0,5 + 0,5 ou 1,0	<b>SUPPRESSION DES POPULATIONS HIVERNANTES DE TORDEUSE À BANDES OBLIQUES</b> Pour une suppression en début de saison, appliquer Confirm 240F pour protéger les fleurs et les fruits du prélèvement alimentaire. En cas d'application unique à raison de 1,0 L/ha, appliquer Confirm 240F entre le stade du bouton rose et la chute des pétales, alors que les insectes se nourrissent activement et avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. En cas d'application fractionnée à raison de 0,5 L/ha, vaporiser Confirm 240F au stade du bouton rose et procéder à la deuxième application 10 à 14 jours plus tard.
Tordeuse à bandes obliques  Génération estivale	1,0	<b>ÉLIMINATION DE LA GÉNÉRATION ESTIVALE DE TORDEUSE À BANDES OBLIQUES</b> Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, appliquer Confirm 240F à l'éclosion des œufs et procéder à une deuxième application 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie. L'éclosion des œufs commence habituellement 7 à 10 jours après la fixation biologique (voir ci-dessous la définition de la fixation biologique). Lorsque les résultats de suppression des populations sont disponibles, vaporiser Confirm 240F à 110-170 degrés-jours Celsius après la fixation biologique déterminée par la première prise importante de tordeuses dans les pièges à bouquet phéromonal (La limite inférieure pour la tordeuse à bandes obliques est de 6,1 °C). Il y a fixation biologique lorsque cinq insectes sont attrapés dans trois pièges disposés dans le verger. Procéder à la deuxième application entre 280 et 305 degrés-jours Celsius, soit habituellement 10 à 14 jours après la première application. Un troisième traitement peut être nécessaire si la période d'éclosion des œufs se prolonge ou si la densité de population le justifie.
Arpenteuse tardive	1,0	Pour supprimer l'arpenteuse tardive, vaporiser Confirm 240F pendant la période comprise entre le stade du bouton vert et celui du bouton entièrement rose.
Green pug moth	1,0	Pour supprimer le "green pug moth", vaporiser Confirm 240F pendant la période comprise entre le stade du bouton vert et celui du bouton rose.
Mineuse marbrée du pommier	0,5 + 0,5 ou 1,0	Pour supprimer cet insecte nuisible, vaporiser Confirm 240F à la première éclosion des œufs de la première génération (les pommes sont généralement au stade du bouton rose). Appliquer Confirm 240F à raison de 1,0 L/ha ou procéder à une application fractionnée à raison de 0,5 L/ha à la première éclosion d'œufs puis de 0,5 L/ha 10 à 14 jours après l'application initiale.

**AVIS À L'ACHETEUR/À L'UTILISATEUR :** LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES: LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous n'a pas été rédigé par Nippon Soda Co., Ltd. et a été accepté aux fins d'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nippon Soda Co., Ltd. ne fait aucune assertion ni ne donne aucune garantie en ce qui concerne les allégations sur la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité), ou les deux, lorsque ce produit est utilisé pour les cultures indiquées sur la présente étiquette.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation ou les utilisations figurant sur cette étiquette et acceptent de tenir Nippon Soda Co., Ltd. à couvert de toute réclamation relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité, ou aux deux.

#### **MODE D'EMPLOI**

##### **POMMETIERS ORNEMENTAUX**

Pour supprimer la pyrale de la pomme, vaporiser Confirm 240F à raison de 1 litre par hectare. Sur les petites superficies, utiliser de 33 à 60 ml de Confirm 240F pour 100 litres d'eau et vaporiser à fond uniquement à l'aide d'un équipement d'épandage au sol. Assurer une parfaite couverture de la zone à traiter. Traiter à la première éclosion d'œufs et répéter l'opération tous les 14 à 21 jours si les niveaux de population indiquent que le problème persistera. Ne pas dépasser 4 applications par année.

##### **ARBRES ORNEMENTAUX DE SERRE :**

Pour supprimer les légionnaires, le ver-gris, le ver de l'épi du maïs, le cochylis de la vigne, la fausse-arpenteuse du chou, la noctuelle verdoyante et les enrouleuses, vaporiser Confirm 240F à raison de 0,5 litre par hectare et de 1 litre par hectare pour les enrouleuses. Assurer une parfaite couverture de la zone à traiter. Appliquer au début du stade larvaire, tous les 10 à 14 jours au besoin, en volume suffisant pour bien couvrir jusqu'au ruissellement. Ne pas dépasser 4 applications par année. Avant de traiter les arbres ornementaux contre les insectes énumérés ci-dessus, faire un test. Vaporiser une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste et attendre 24 heures pour voir si des effets phytotoxiques apparaissent.

##### **POIVRONS DE SERRE :**

**Pour supprimer la pyrale du maïs.** Vaporiser Confirm 240F à raison de 0,5 litre par hectare. Assurer une parfaite couverture de la zone à traiter. Attendre au moins 7 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 3 jours. Application foliaire à raison de 400 L d'eau/ha. Ne pas dépasser 4 applications par année. Attendre au moins 12 heures avant de pénétrer à nouveau dans les zones traitées.

##### **Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou.**

Application foliaire uniquement. Ne pas dépasser 4 applications par cycle de culture. Attendre au moins 7 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 3 jours. Attendre au moins 12 heures avant de pénétrer à nouveau dans les zones traitées. Vaporiser à raison de 140 g d'ingrédient actif/ha (0,6L/ha) dans 400 L d'eau/ha.

##### **TOMATES DE SERRE :**

Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou. Application foliaire uniquement. Ne pas dépasser 4 applications par cycle de culture. Intervalles entre les applications : au moins 10 jours. Délai d'attente avant récolte : 2 jours. NE PAS UTILISER LES TOMATES TRAITÉES AU TÉBUFÉNOZIDE POUR LA TRANSFORMATION. Attendre au moins 12 heures avant de pénétrer à nouveau dans les zones traitées. Appliquer à raison de 144 g d'ingrédient actif/ha (0,6 L/ha).

##### **LAITUES DE SERRE :**

Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou, appliquer aux premiers stades larvaires. Vaporiser Confirm 240F à raison de 0,6 L/ha. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une parfaite couverture. Commencer la pulvérisation dès les signes de prélèvement alimentaire et répéter l'opération 10 à 14 plus tard si la population le justifie. Ne pas dépasser 2 applications par cycle de culture. Ne pas pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. Le délai d'attente avant récolte est de 14 jours.

##### **POIRES :**

Pour supprimer la pyrale de la pomme, la tordeuse à bandes obliques et l'enrouleuse trilingnée, vaporiser Confirm 240F à raison de 1,0 litre par hectare. Ne pas dépasser quatre applications par saison. Le délai d'attente avant récolte est de 14 jours. NE PAS pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. Pour utilisation en Colombie-Britannique seulement.

**CANNEBERGES :** Pour supprimer la tordeuse des canneberges et la pyrale de la canneberge. Appliquer à raison de 1,2 L d'insecticide Confirm 240F par hectare dans au moins 190 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison, application au sol seulement. Pour contrôler la première génération, appliquer au premier signe d'infection larvaire puis effectuer une deuxième application environ 10 jours plus tard. Pour supprimer la deuxième génération, appliquer lorsque 10 % des œufs sont éclos puis effectuer une deuxième application environ 10 jours plus tard. Ne pas appliquer Confirm 240 F moins de 30 jours avant la récolte. Consulter l'étiquette principale de Confirm 240F avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires, y compris les délais d'attente. LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

#### **ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, Confirm 240F, insecticide du groupe 18. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Confirm 240F et à d'autres insecticides du groupe 18. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Autant que possible, utiliser l'insecticide Confirm 240F ou d'autres insecticides du Groupe 18 en rotation avec différents groupes d'insecticides s'attaquant aux mêmes insectes d'un champ, c-à-d. Utiliser l'insecticide Confirm 240F dans une application ou plus pour supprimer une génération unique d'insectes nuisibles, puis utiliser un autre produit dont le mode d'action est différent pour supprimer la génération suivante.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nippon Soda Co., Ltd. au 1-212-490-0350.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Confirm® est une marque de commerce de Nippon Soda Co., Ltd.